

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
- UE suivie en FOD ⁴	200 € / UE
validation des acquis ⁵	
- VAE	1 200 €
- VAP85	520 €
- VES	300 €
projet d'application professionnel / stage	152 €

¹ tarifs révisables annuellement après approbation du CA

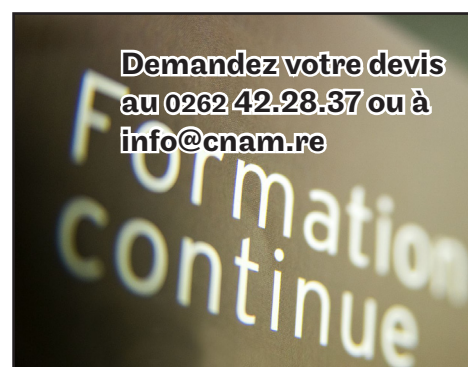
² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 1 à 4

³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional

⁴ UE suivie en formation ouverte à distance dans un autre centre organisateur Cnam quel que soit votre statut

⁵ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers

**Demandez votre devis
au 0262 42-28-37 ou à
info@cnam.re**



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion

18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27

info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36
18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOIT
permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2011 à fév. 2012) : **31 oct. 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2012) : **31 mars 2012**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.
Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam



CERTIFICAT PROFESSIONNEL

CP45 - code NSF : 230

Technicien de bureau d'études (500 heures)

Certificat d'établissement du Cnam avec **50 crédits ECTS**

**Remplace le Certificat professionnel Dessinateur
projeteur en bâtiment**



2011-2012

mise à jour le 29/09/2011

Technicien de bureau d'études

Acquérir les fondamentaux liés à la conception des ouvrages et à la production de documents techniques.

Calendrier¹

Début des cours :

lundi 19 septembre 2011
(réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2011

- Enseignements : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012
- Interruption des cours : du 19 déc. 2011 au 6 janvier 2012 inclus
- Reprise des cours : 9 janvier 2012
- Arrêt des cours : 10 février 2012
- Révisions : du 13 au 17 fév. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 20 au 24 février 2012 inclus
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2012

- Enseignements : du 27 février au 29 juin 2012
- Révisions : du 2 au 6 juil. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

Objectifs

- Permettre aux techniciens d'acquérir un ensemble de connaissance opérationnelle pour tous les problèmes liés à la conception des ouvrages et à la production de documents techniques. (notes de calcul & plans d'exécution).
- Répondre à une forte demande de la part des bureaux d'études structure et à une pénurie de techniciens de bureaux d'études dans le BTP.

Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.
- Technicien, Technicien supérieur, en entreprises de construction, bureaux d'études, ou collectivités locale ayant des missions de vérification, de calcul et de réalisation de plans techniques d'ouvrages, étudiants en Architecture.

Conditions d'accès

- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre homologué équivalent dans les sciences et techniques industrielles ou être titulaire d'un niveau supérieur dans une autre spécialité ;
- Des remises à niveau peuvent être nécessaires en fonction du niveau initial du candidat se rapprocher de votre centre régional pour les modalités ;
- Justifier d'au moins 4 mois d'activité professionnelle dans une entreprise du BTP (sinon 3 mois de stage en bureau d'étude) ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité						
sem. 1	Résistance des matériaux I (MVA005, MVA006)	CCV001	6	cours						
	Bases de la DAO ¹	CCV020	4	TP						
	Technologie de la construction	CCV113	6	cours						
sem. 2	Les fonctions du bâtiment (MVA005, MVA006)	CCV003	6	cours						
	Eléments de béton armé	CCV004	6	cours						
	DAO appliqué au BTP (CCV001, CCV004) ²	CCV027	6	TP						
Projet d'application professionnelle - CAO ³		UA430X	6	projet						
Stage en bureau d'étude ³		UA430Y	10							

: cours du soir en présentiel - : cours en journée en présentiel - : enseignement ouvert à distance - : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d - : examen (épreuve sur table) - : examen (dossier à rendre) - : examen (présentation orale)

¹ Les personnes qui justifient d'une formation de DAO de plus de 40 heures effectuée par un organisme de formation agréé peuvent prétendre à une dispense VES de l'UE CCV020 (cf. conditions d'accès en page 1).

² L'UE DAO appliqué au BTP (CCV027) permet à l'élève d'atteindre l'autonomie pour le dessin de plans de coffrage et de ferrailage de bâtiment à l'aide des logiciels AUTOCAD, ADVANCE Béton armé et ARCHE Ferrailage.

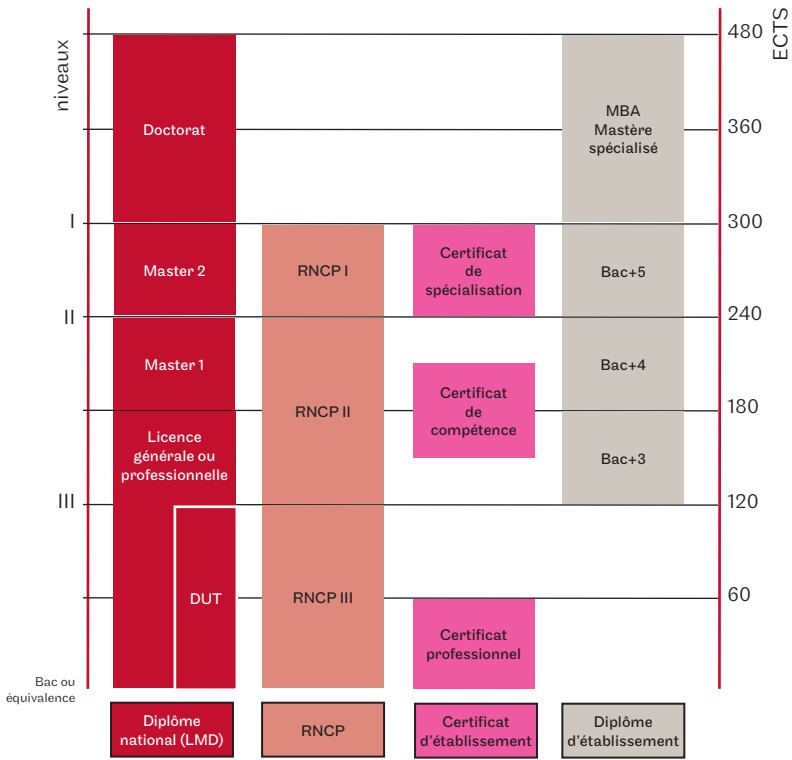
³ Le projet d'application professionnelle consiste à réaliser un dossier de plans techniques (coffrage et ferrailage) et de notes de calcul d'un bâtiment en béton armé. Ce projet doit se faire dans une entreprise d'accueil dans le cas où l'élève n'a pas d'expérience professionnelle au minimum de 4 mois dans une entreprise du BTP. Le projet fait l'objet d'une présentation orale devant un jury d'enseignants et de professionnels.

Débouchés

- Chargé d'étude, dessinateur projeteur, bureaux d'études du BTP, grandes entreprises de bâtiment et travaux publics, bureaux de contrôle, collectivités territoriales, ministères ;
 - Accès au Titre professionnel de niveau III bâtiment ou génie civil du Cnam.
- Codes des fiches ROME les plus proches**
F1104 : Dessin BTP
F1106 : Ingénierie et études du BTP



Les diplômes du Cnam



Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF.

>> En savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>

Les + de la formation

- une formation courte qualifiante répondant aux attentes des entreprises en termes de compétences ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- des UE capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE
Le certificat professionnel est placé sous la responsabilité de :
Francis GUILLEMARD,

DIRECTION REGIONALE
Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion
Jean-François VIGNE,
Responsable pédagogique

ENSEIGNANTS
Jean-François VIGNE,
Professeur certifié hors classe, ingénieur CHEBAP
Alain RADIX,
Professeur agrégé en Génie civil



Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h . Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois toutes les 3 semaines, et des séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		.
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

TP : travaux pratiques

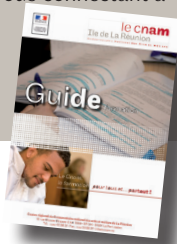
La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **Cependant, 2 présences dans un de nos centres Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.**

Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale , examen final écrit ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre - voir tableau ci-contre. Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors projet tutoré et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie. Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port. Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **Certificat professionnel Technicien de bureau d'études**, il leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des unités d'enseignement du certificat professionnel, dans un délai de **4 ans maximum** ;
- Avoir rédigé et soutenu avec succès le projet d'application professionnel. Ce projet doit se faire dans une entreprise d'accueil (idéalement un bureau d'étude) dans le cas où le candidat ne justifie pas d'une expérience professionnelle d'au moins 4 mois dans une entreprise du BTP et dans la fonction visée par le certificat.

L'expérience professionnelle sera approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury de délivrance.